

Séance du mercredi 26 février 2020

I - ORDRE DU JOUR

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-02-020 Convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes pour la régulation des espèces gibier et nuisible sur le site de Charlemont : reconduction pour les campagnes de chasse 2020/2021 à 2022/2023 (annexe)

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2020-02-021 Versement d'un acompte n° 1 sur la subvention annuelle de fonctionnement 2020 au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communautaire

2020-02-022 Versement d'une avance sur la subvention 2020 à RADIO FUGI

2020-02-023 Liste des cotisations versées par la Communauté aux organismes extérieurs : décisions sur le versement ou non

2020-02-024 Cotisation 2020 à l'Association des Communautés de France (AdCF)

2020-02-025 Cotisation 2020 à l'Agence de développement économique des Ardennes

2020-02-026 Cotisation 2020 à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes (ADT)

2020-02-027 Cotisation 2020 à Initiative Ardennes

2020-02-028 Cotisation 2020 à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Ardennais (UDSPA)

2020-02-029 Cotisation 2020 à l'Association des Maires de France (AMF)

2020-02-030 Cotisation 2020 à l'Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA)

2020-02-031 Cotisation 2020 à l' Association des Représentants des Communes d'Implantation, et des groupements de communes s'y rattachant, de Centrales et de sites de production d'Énergie, de stockage et de traitement des combustibles Nucléaires (ARCICEN)

2020-02-032 Cotisation 2020 au Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) Destination Ardenne

2020-02-033 Proposition de la Fondation du Patrimoine d'adhérer à l'association

2020-02-034 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa (annexe)

- 2020-02-035 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa 2020
- 2020-02-036 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020 (annexe)
- 2020-02-037 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public pour Rivéa
- 2020-02-038 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude (annexe)
- 2020-02-039 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2020
- 2020-02-040 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2020 (annexe)
- 2020-02-041 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude
- 2020-02-042 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion du Budget Annexe CISE pour 2019 (annexe)
- 2020-02-043 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe CISE sur le Budget Primitif Annexe du CISE 2020
- 2020-02-044 Approbation du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2020 (annexe)
- 2020-02-045 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019
- 2020-02-046 Approbation des Compte Administratif et de Gestion du Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2019 (annexe)
- 2020-02-047 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2020
- 2020-02-048 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Mobilières pour 2020 (annexe)
- 2020-02-049 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2020
- 2020-02-050 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières (annexe)
- 2020-02-051 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2020

- 2020-02-052 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Immobilières 2020 (annexe)
- 2020-02-053 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2020
35. PACOG (Parc d'Activités Communautaire de Givet) – Budget Annexe
Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019
Approbation du Budget Primitif
Ces points sont reportés
- 2020-02-054 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI (annexe)
- 2020-02-055 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Annexe GEMAPI 2020
- 2020-02-056 Approbation du Budget Primitif Annexe GEMAPI 2020 (annexe)
- 2020-02-057 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Principal de la Communauté (annexe)
- 2020-02-058 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté 2020
- 2020-02-059 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2020 (annexe)
- 2020-02-060 Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2020
- 2020-02-061 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget principal pour 2020

C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- 2020-02-062 Prise en charge des loyers communaux de l'association pour la Valorisation de l'Emploi et des Compétences (A.V.E.C.)

D. TOURISME

- 2020-02-063 Pacte Destination Ardennes : renouvellement du partenariat financier avec la Région Grand Est dans le cadre d'une grande campagne d'affichage

E. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- 2020-02-064 Signature d'une convention partenariale avec la DGFIP

Séance du mercredi 26 février 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi vingt-six février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Erick HIVER, Pierre MARCHAND, Pascal GILLAUX, M^{me} Khadidja RIGAUX, M. Mathieu SONNET, M^{me} Olinda BADRE (à partir du point n° 2020-02-034), Isabelle BLIGNY, MM. Dominique HAMAIDE, Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (remplaçant M. André VINCENT), M^{me} Dominique FLORES, MM. Benoît SONNET, Dominique POLLET, René CHOIN, Daniel DURBECQ, Gérald GIULIANI, Jean-Bernard ROSE, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Michelle POTH, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Gérard SAINT-MAXIN, Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Linda AMAR, MM. Mario IGLESIAS, Eugénio PIRRONITTO, M^{me} Olinda BADRE (jusqu'au point n° 2020-02-033), MM. Farouk BOUDGHASSEM (pouvoir à M^{me} Olinda BADRE), Daniel BORIN, M^{me} Claudie DANHIEZ, MM. Robert ITUCCI (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Antoine PETROTTI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), André VINCENT (remplacé par M. Bernard DEFORGE), M^{me} Brigitte ANCIAUX, M. Joël HIGUET (pouvoir à M. Erick HIVER), M^{mes} Laure BARBE, Bénédicte BELLIH, Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Rémi LECLERC, Jean-Marie MARTIN, M^{me} Dominique RUELLE.

M. Pascal GILLAUX est nommé secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 27 décembre 2019**

Le compte-rendu de la séance du vendredi 27 décembre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-02-020 Convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes pour la régulation des espèces gibier et nuisible sur le site de Charlemont : reconduction pour les campagnes de chasse 2020/2021 à 2022/2023 (annexe)

Vu l'acquisition du site de Charlemont par la Communauté, le 30 juin 2015,

Considérant la nécessité de réguler les espèces gibiers et nuisibles sur le site de Charlemont,

Vu ses délibérations n° 2016-09-172 du 29 septembre 2016, n° 2017-07-190 du 12 juillet 2017, et n° 2018-02-001 du 7 février 2018, autorisant le Président à signer une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, pour les campagnes 2016/2017, 2017/2018, et 2018/2019,

Considérant que cette Convention doit être renouvelée de manière triennale, pour les campagnes 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023,

Entendu les remarques de M. Claude WALLENDORFF demandant d'inscrire le préambule dans la Convention, d'expliquer les modes d'accès pour la Fédération sur la propriété de la Communauté de Communes, et in fine intégrer dans la Convention que la Fédération Départementale de Chasse supporte l'ensemble des charges financières,

Entendu le Président prendre en compte les remarques de M. WALLENDORFF,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le projet de convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, pour les campagnes de chasse 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 joint en annexe,
- * **donne délégation** au Président pour la finaliser et la signer.

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2020-02-021 Versement d'un acompte n° 1 sur la subvention annuelle de fonctionnement 2020 au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communautaire

Vu la demande du Président du COS, par courrier du 27 janvier 2020, pour le versement d'un acompte sur la subvention 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser au COS un premier acompte de 47 000 € soit 50% de la subvention de fonctionnement de 2019, afin de lui permettre de faire face à ses dépenses de début 2020.

MM. Claude WALLENDORFF et Jean-Claude JACQUEMART, membres du Conseil d'Administration du COS, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

2020-02-022 Versement d'une avance sur la subvention 2020 à RADIO FUGI

Vu la demande de la directrice de Radio Fugi, par courrier du 24 février 2020, pour le versement d'une avance sur la subvention 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
contre : M. Richard CHRISMENT

* **décide** de verser à Radio Fugi une première avance de 40 000 €, afin de lui permettre de faire face à ses dépenses de début 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal : « Subventions de fonctionnement aux associations ».

MM. Fabien PRIGNON, Daniel DURBECQ et Jean Claude JACQUEMART, membres du Conseil d'Administration de Radio Fugi, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

2020-02-023 Liste des cotisations versées par la Communauté aux organismes extérieurs : décisions sur le versement ou non

Tous les ans, la Communauté vote plusieurs cotisations à des organismes extérieurs, en lien avec les compétences exercées. Cela afin de disposer de veilles juridiques, de poids auprès de certaines institutions et de participer activement à la dynamique associative et institutionnelle autour des collectivités territoriales.

Considérant la nécessité de prioriser le vote de ces cotisations, les organismes en question n'ayant pas la même importance, au vu des évolutions juridiques actuelles,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de continuer à verser les cotisations aux organismes suivants :

Libellé	Montant 2019	Montant 2020 estimé à ce jour
ACT (Ardennes Compétences Territoriales)	1 €	1 €
ADIAJ (Association pour le Développement de l'Information Administrative & Juridique) Formation	30 €	30 €
AdCF (Association des Communautés de France)	2 943,15 €	2 938,95 €*
Agence de développement économique des Ardennes	3 138,82 € (cotisation) 26 007,34 € (subvention)	3 131,80 €* (cotisation) 25 949,17 €* (subvention)
ADT (Agence de Développement Touristique des Ardennes)	25 €	25 €*
AMF (Association des Maires de France)	1 279,14 €	1 303,31 €*
AMDA (Association des Maires du Département des Ardennes)	3 134,88 €	3 105,76 €*
ARCICEN (Association des Représentants des Communes d'Implantation, et des groupements de communes s'y rattachant, de Centrales et de sites de production d'Énergie, de stockage et de traitement des combustibles Nucléaires)	1 200 €	1 200 €*
FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)	979,65 €	979,65 €
GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Économique) Destination Ardenne	7 650 €	7 650 €*
Initiative Ardennes	9 796,50 €	9 705,50 €*
MILO (Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Nord-Ardennes)	46 466,10 €	46 466,10 €
UDSPA (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Ardennais)	9 259,70 €	9 367,85*
Valeur bois	480 €	480 €
Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée	-----	500,00 €*

2020-02-024 Cotisation 2020 à l'Association des Communautés de France (AdCF)

Vu l'appel à cotisation pour 2020 de l'AdCF, reçu le 16 décembre 2019,

Considérant l'intérêt des travaux de cette association pour les acteurs de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'AdCF,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser à l'AdCF, pour 2020, une cotisation d'un montant de 2 938, 95 €.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

2020-02-025 Cotisation 2020 à l'Agence de développement économique des Ardennes

Vu l'appel à cotisation pour 2020 de l'Agence de développement économique des Ardennes, reçu le 15 janvier 2020,

Considérant l'intérêt des travaux de cette association pour les acteurs de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'agence de développement économique des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser à l'Agence de développement économique des Ardennes une cotisation pour 2020, d'un montant de 25 949, 17 €.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

M. René CHOIN, membre du Conseil d'Administration de l'Agence de développement économique des Ardennes n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

2020-02-026 Cotisation 2020 à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes (ADT)

Vu l'article 5.4 : « Cotisation annuelle » des statuts de l'ADT des Ardennes validés lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2015,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, une cotisation pour 2020, d'un montant de 25 €.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

MM. Daniel DURBECQ et Benoît SONNET, membres du Conseil d'Administration de l'ADT, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

2020-02-027 Cotisation 2020 à Initiative Ardennes

Vu le partenariat instauré entre la Communauté et Initiative Ardennes,

Considérant le nombre de dossiers de prêts ayant reçu un soutien par Initiative Ardennes de 1993 à 2019,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à Initiative Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser à Initiative Ardennes une cotisation d'un montant de 0,35 € par habitant pour 2020, soit un total de 9 705,50 € pour 27 730 habitants, selon la population municipale en vigueur en 2020.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

M. René CHOIN, membre du Conseil d'Administration d'Initiatives Ardennes, n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

2020-02-028 Cotisation 2020 à l'Association des Maires de France (AMF)

Considérant l'appel à cotisation de l'AMF du 24 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'Association des Maires de France,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser à l'AMF une cotisation de 1 303,31 € pour 2020, pour 27 730 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2020).

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

2020-02-029 Cotisation 2020 à l'Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA)

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'AMDA,

Considérant l'appel à cotisation de l'AMDA du 24 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'Association des Maires du Département des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser à l'AMDA une cotisation de 3 105,76 € pour 2020.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

M. Claude WALLENDORFF, membre du Conseil d'Administration de l'AMDA, n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

2020-02-030 Cotisation 2020 à l' Association des Représentants des Communes d'Implantation, et des groupements de communes s'y rattachant, de Centrales et de sites de production d'Énergie, de stockage et de traitement des combustibles Nucléaires (ARCICEN)

L'ARCICEN est l'Association des Représentants des Communes d'Implantation, et des groupements de communes s'y rattachant, de Centrales et de sites de production d'Énergie, de stockage et de traitement des combustibles Nucléaires, à laquelle la Communauté cotise depuis sa création.

Considérant l'appel à cotisation de l'ARCICEN du 21 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'Association des Représentants des Communes d'Implantation, et des groupements de communes s'y rattachant, de Centrales et de sites de production d'Énergie, de stockage et de traitement des combustibles Nucléaires,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser à l'ARCICEN une cotisation pour 2020, à hauteur de 1 200 €.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

MM. Pascal GILLAUX, Jean-Claude JACQUEMART et René CHOIN, membres de l'ARCICEN, ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

2020-02-031 Cotisation 2020 au Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) Destination Ardenne

Vu sa délibération n° 2014-03-062 du 12 mars 2014, décidant, après 3 ans de travail en partenariat avec nos voisins belges et luxembourgeois, d'adhérer au Groupement Européen d'Intérêt Économique « Destination Ardenne », destinée à promouvoir les Ardennes comme destination touristique,

Considérant l'appel à cotisation reçu le 20 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer au Groupement Européen d'Intérêt économique « Destination Ardenne »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser une cotisation de 7 650 € au Groupement Européen d'Intérêt Économique pour 2020.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

2020-02-032 Cotisation 2020 à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Ardennais (UDSPA)

Vu sa délibération n° 98-10-147 du 27 octobre 1998, décidant que la cotisation des quatre Corps de Sapeurs-Pompiers du District à l'UDSPA serait, à compter de 1999, prise en charge par le district,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à prendre en charge ces cotisations,

Considérant l'appel à cotisation 2020 de l'UDSPA pour les Centres d'Incendie et de Secours de FUMAY-HAYBES, GIVET, REVIN et VIREUX-MOLHAIN,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser, pour 2020, les cotisations suivantes à l'UDSPA :

CIS	Montants €
FUMAY-HAYBES	1 816,80
GIVET	2 660,50
REVIN	3 039,75
VIREUX-MOLHAIN	1 850,80
TOTAL	9 367,85

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 « Concours Divers » du Budget 2020 de la Communauté.

2020-02-033 Proposition de la Fondation du Patrimoine d'adhérer à l'association

La Fondation du Patrimoine existe depuis 1997. Il s'agit d'un organisme privé reconnu d'utilité publique. Elle a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'État, de susciter et d'organiser des partenariats publics/privés, et participer financièrement aux actions de restauration. Elle délivre le Label Fiscal qui permet aux particuliers de bénéficier d'une déduction fiscale.

Considérant les avantages pour la Communauté d'une telle adhésion, autant pour le site de Charlemont que pour le Fort Condé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser une cotisation de 500 € à la Fondation du Patrimoine.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

2020-02-034 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa (annexe)

Sur proposition de M. Claude WALLENDORFF, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa, en tout point conforme au Compte de Gestion 2019 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	846 087,70	885 999,96	39 912,26
Investissement	85 976,88	49 415,44	-36 561,44
TOTAUX	932 064,58	935 415,40	3 350,82

- * **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 39 912,26 €, et un déficit d'investissement de 36 561,44 €,

- * **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend.

2020-02-035 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa 2020

Le Compte Administratif 2019 du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public pour Rivéa laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 39 912,26 € et un déficit d'investissement de 36 561,44 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter le déficit d'investissement, soit 36 561,44 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté » du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public Rivéa pour 2020,

- * **décide** de reporter les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 1 174,16 €,

- * **décide** d'affecter 37 735,60 € d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »,
- * **décide** de reporter le solde d'excédent de fonctionnement, soit 2 176,66 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

2020-02-036 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public de Rivéa, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	866 000,00	866 000,00
Investissement	55 735,60	55 735,60
TOTAUX	921 735,60	921 735,60

2020-02-037 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public pour Rivéa

Vu sa délibération n° 2020-02-036 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public de Rivéa,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public de Rivéa une subvention d'équilibre de 703 823,34 €, inscrite en recettes à l'article 74751 : « Participation des groupements de Collectivités » du Budget Annexe 2020, et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté pour 2020.

2020-02-038 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude (annexe)

Sur proposition de M. Claude WALLENDORFF, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, en tout point conforme au Compte de Gestion 2019 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	195 895,00	206 500,00	10 605,00
Investissement	2 000,00	2 000,00	0,00
TOTAUX	197 895,00	208 500,00	10 605,00

- * **constate** qu'il fait apparaître uniquement un excédent de fonctionnement de 10 605,00 €.

2020-02-039 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2020

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 10 605,00 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement au compte C/002 : « Excédents de fonctionnement reportés », soit 10 605 € au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, pour 2020.

2020-02-040 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2020 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	236 500,00	236 500,00
Investissement	40 000,00	40 000,00
TOTAUX	276 500,00	276 500,00

2020-02-041 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude

Vu sa délibération n° 2020-02-40 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude une subvention d'équilibre de 198 295,00 €, inscrite en recettes à l'article 74751 : « Participation des groupements de Collectivités » du Budget Annexe 2020, et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Primitif Principal de la Communauté, pour 2020.

2020-02-042 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion du Budget Annexe CISE pour 2019 (annexe)

Sur proposition de M. Claude WALLENDORFF, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe du CISE, en tout point conforme au Compte de Gestion 2019 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	249 253,03	278 742,81	29 489,78
Investissement	18 859,02	28 218,13	9 359,11
TOTAUX	268 112,05	306 960,94	38 848,89

- * **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 489,78 €, et un excédent d'investissement de 9 359,11 €,

- * **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend.

2020-02-043 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe CISE sur le Budget Primitif Annexe du CISE 2020

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe du CISE laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 29 489,78 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 9 359,11 €. L'excédent global est donc de 38 848,89 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** les RAR qu'il contient soit 6 651,87 € en dépenses d'investissement,
- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement en totalité au compte C/001 : « *Excédent d'investissement reporté* » de la section d'investissement, soit 9 359,11 €.
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement au compte c/002 : « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section fonctionnement, soit 29 489,78 €.

2020-02-044 Approbation du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2020 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Considérant sa proposition de retirer l'opération d'investissement « Climatisation » et d'équilibrer en conséquence le Budget,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Budget Annexe du CISE pour 2020, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	267 194,74	267 194,74
Investissement	16 683,85	16 683,85
TOTAUX	283 878,59	283 878,59

2020-02-045 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019

Vu sa délibération n° 2020-02-044 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2020,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget Annexe chaque année grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe du CISE, une subvention d'équilibre de 132 704,96 €, pour 2020, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe du CISE 2020 : « *Participation de groupements de collectivité de rattachement* » et en dépenses à l'article 657364 : « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Principal de la Communauté.

2020-02-046 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion du Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019 (annexe)

Sur proposition de M. Claude WALLENDORFF, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières, en tout point conforme au Compte de Gestion 2019 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	128 226,70	227 591,90	99 365,20
Investissement	53 995,01	155 664,12	101 669,11
TOTAUX	182 221,71	383 256,02	201 034,31

- * **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 99 365,20 €, et un excédent d'investissement de 101 669,11 €,

- * **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend.

2020-02-047 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2020

Le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Locations TVA Immobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 99 365,20 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 101 669,11 €.

L'excédent global est donc de : 201 034,31 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter les restes à réaliser en dépenses,
- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement au c/001 « Excédent d'investissement reporté » soit 101 669,11 €,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement au c/002 « Résultat de fonctionnement reporté » : soit 99 365,20 €.

2020-02-048 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Mobilières pour 2020 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières pour 2020, présenté en suréquilibre,

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	168 957,03	168 957,03
Investissement	129 690,58	199 803,97
TOTAUX	298 647,61	368 761,00

2020-02-049 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-048 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe TVA Locations mobilières pour 2020,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Annexe Locations TVA mobilières une subvention d'équilibre de 34 391,83 € pour 2020, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe TVA Locations Mobilières 2020 : « Participation des groupements de Collectivités », et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté.

2020-02-050 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières (annexe)

Sur proposition de M. Claude WALLENDORFF, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières en tout point conforme au Compte de Gestion 2019 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	1 119 325,69	1 161 510,06	42 184,37
Investissement	781 326,74	1 454 138,37	672 811,63
TOTAUX	1 900 652,43	2 615 648,43	714 996,00

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 42 184,37 € et un excédent d'investissement de 672 811,63 €.

2020-02-051 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2020

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 42 184,37 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 672 811,63 €.

L'excédent global est donc de : 714 996 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de reporter l'excédent d'investissement : 672 811,63 € en totalité au compte C/001 : « Excédents d'investissement reportés »,

* **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement pour 42 184,37 € en totalité, au compte C/002 : « Excédent de fonctionnement reporté »,

* **décide** de reporter les RAR en dépenses à hauteur de 102 993, 97 € et en recettes à hauteur de 25 200 € en section d'investissement.

2020-02-052 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Immobilières 2020 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Budget Primitif Annexe 2020 Locations TVA Immobilières, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	452 263,48	452 263,48
Investissement	773 154,91	929 751,97
<u>TOTAUX</u>	1 225 418,39	1 382 015,45

2020-02-053 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-052 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 Locations TVA Immobilières,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget Annexe chaque année grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe TVA Locations Immobilières, une subvention d'équilibre de 86 084,91 €, pour 2020, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières 2020 : « Participation de groupements de collectivité de rattachement » et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté.

35. **PACOG (Parc d'Activités Communautaire de Givet) – Budget Annexe**
Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019
Approbation du Budget Primitif
Ces points sont reportés.

2020-02-054 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI (annexe)

Sur proposition de M. Claude WALLENDORFF, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
abstention : M. Jean-Bernard ROSE

* **approuve** le Budget Annexe GEMAPI pour 2019, en tout point conforme au Compte de Gestion 2019 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	71 946,94	335 849,00	263 902,06
Investissement	603 449,52	111 168,20	-492 281,32
TOTAUX	675 396,46	447 017,20	-228 379,26

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 263 902,06 € et un déficit d'investissement de 492 281,32 €,

* **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend.

2020-02-055 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Annexe GEMAPI 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-054 du 26 février 2020, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Principal de la Communauté,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Principal pour 2019 présente un excédent de fonctionnement de 263 902,06 € et un déficit d'investissement de 492 281,32 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité:
abstention : M. Jean-Bernard ROSE

* **approuve** les restes à réaliser qu'il contient : à savoir 15 090 € en dépenses de fonctionnement, 165 665,36 € en dépenses d'investissement, et 1 282 718,84 € en recettes d'investissement,

- * **décide** de reporter le déficit d'investissement en totalité au compte c/001 « Déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement, soit 492 281,32 €,
- * **décide** d'affecter 229 427,88 € au compte c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- * **décide** de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement au compte c/002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, soit 34 474,18 €.

2020-02-056 Approbation du Budget Primitif Annexe GEMAPI 2020 (annexe)

Considérant l'avis favorable à la majorité de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
abstention : M. Jean-Bernard ROSE

- * **approuve** le Budget Primitif Annexe 2020 GEMAPI, présenté comme suit :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	234 474,18	234 474,18
Investissement	1 520 446,68	1 653 276,72
TOTAUX	1 754 920,86	1 887 754,90

- * **fixe** le produit de la taxe GEMAPI pour 2020 à 200 000 €.

2020-02-057 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Principal de la Communauté (annexe)

Sur proposition de M. Claude WALLENDORFF, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Communauté, en tout point conforme au Compte de Gestion 2019 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	35 249 434,69	44 420 242,97	9 170 808,28
Investissement	6 504 731,01	7 113 165,83	608 434,82
TOTAUX	41 754 165,70	51 533 408,80	9 779 243,10

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9 170 808,28 € et un excédent d'investissement de 608 434,82 €,

* **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend.

2020-02-058 Affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-057 du 26 février 2020 approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2019 du Budget Principal de la Communauté,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Principal pour 2019 présente un excédent de fonctionnement de 9 170 808,28 € et un excédent d'investissement de 608 434,82 €,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de reporter les restes à réaliser en fonctionnement à hauteur de 827 545,33 € en dépenses et 10 573,00 € en recettes,

* **décide** de reporter l'excédent d'investissement de 608 434,82 € en recettes à la section d'investissement, auquel s'ajoutent 9 690,13 € suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays des Vallées de Meuse et de Semoy, soit un excédent d'investissement global de 618 124,95 €,

* **décide** de reporter les restes à réaliser en investissement à hauteur de 4 429 520,98 € en dépenses et 904 034,75 € en recettes,

* **décide** de répartir comme suit l'excédent de fonctionnement :

- c/1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 2 907 361,28 €, afin de contribuer au financement de la section d'investissement du Budget,
- c/002 : excédent de fonctionnement reporté : le solde soit 6 263 447 €, en recettes de fonctionnement du Budget.

2020-02-059 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2020 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de maintenir les taux d'impôts de la Communauté à leurs niveaux de 2019,

* **fixe** ainsi les taux d'imposition pour 2020 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti21,44 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti43,02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises14,24 %
- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone16,22 %
- Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères0,00 %

* **constate** que le taux de la Taxe d'Habitation est figé par la Loi de Finances 2020 à son niveau 2019 : 17,95 %.

2020-02-060 Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-059 du 26 février 2020, fixant les taux d'imposition de la Communauté pour 2020,

Considérant la proposition du Budget Principal pour 2020 du Président,

Vu ses délibérations n° 2020-02-036, n° 2020-02-040, n° 2020-02-045, n° 2020-02-048, n° 2020-02-052 et n° 2020-02-055 du 26 février 2020, approuvant les subventions d'équilibre du Budget Principal de la Communauté vers les Budgets Primitifs Annexes de la Délégation de Service Public pour RIVEA, de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude, du CISE, TVA Locations Mobilières, TVA Locations Immobilières et GEMAPI pour 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-058 du 26 février 2020, approuvant l'affectation des résultats du Compte Administratif 2019 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
sur la proposition du Président d'inscrire la transformation du RAM de Vireux-Wallerand
contre : M. Jean-Pol DEVRESSE
abstentions : M. Mathieu SONNET et M^{me} Michelle POTH

* **approuve** le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2020, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	43 741 954,00	43 741 954,00
Investissement	14 875 722,25	14 875 722,25
TOTAUX	58 617 676,25	58 617 676,25

2020-02-061 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget principal pour 2020

Vu les demandes d'admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de Givet, concernant les impayés de plusieurs sociétés,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **admet** en non-valeur la somme de 230 000 €, pour les impayés des sociétés suivantes :

Entreprise	Montant
FAB 21	120 000 €
Val Services	110 000 €
TOTAL	230 000 €

Les crédits sont inscrits au Budget principal 2020 de la Communauté à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

2020-02-062 Prise en charge des loyers communaux de l'association pour la Valorisation de l'Emploi et des Compétences (A.V.E.C.)

L'association A.V.E.C. assure depuis 2015 pour le compte de notre Communauté, la compétence communautaire relative à la mise en place d'actions d'aide au retour à l'emploi. Dans ce cadre, l'A.V.E.C. porte notamment les postes de Référent de Parcours PLIE mais aussi dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.) du Conseil Départemental.

Afin d'assurer un service de proximité dans ces missions, A.V.E.C. occupe des bureaux sur le territoire communautaire : 2 bureaux à Givet, 1 bureau sur Vireux et le dernier sur Fumay.

Le coût total de ces bureaux est de 12 750 € par an (le deuxième bureau de Givet bénéficie d'un loyer réduit de 50 %).

Considérant le courrier du Président de l'association demandant une subvention d'un montant égal au coût de ces loyers,

Considérant que cette association rembourse les échéances des avances de Trésorerie que nous lui avons consenties et ce, dans le respect des délais conventionnés,

Considérant l'avis favorable de la Commission de l'Action Économique du 13 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
abstention : M^{me} Michelle POTH

* **décide** de verser une subvention de 12 750 € à l'association A.V.E.C. permettant le recouvrement complet des loyers des bureaux occupés,

* **autorise** le Président à signer tout document y afférent.

D. TOURISME

2020-02-063 Pacte Destination Ardennes : renouvellement du partenariat financier avec la Région Grand Est dans le cadre d'une grande campagne d'affichage

En 2019, la Région Grand Est a fait le choix, à travers son Schéma Régional de Développement Touristique, de s'appuyer sur la notoriété de ses 5 destinations touristiques que sont l'Alsace, la Champagne, les Vosges, la Lorraine et les Ardennes.

Dans ce contexte, des Pactes de Destination, identifiant des actions de communication et de marketing à l'échelle de ces destinations touristiques ont été mis en place afin de mutualiser les moyens, d'innover et d'asseoir la réputation des dites destinations.

La Communauté de Communes a, bien évidemment, émis le souhait d'être partenaire financier dans la mise en place de la stratégie marketing co-construite avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ART Grand Est). Les actions inscrites au plan d'actions font l'objet d'un cofinancement (50/50) entre l'ART Grand Est et les partenaires.

Ainsi, par délibération n° 2019-06-132 du 11 juin 2019, le Conseil de Communauté a accepté de participer financièrement à une grande campagne d'affichage dans certaines grandes métropoles françaises et belges, à hauteur de 10 000 € TTC (sur un budget total de 280 000 € TTC) et m'a autorisé à signer la convention correspondante.

Considérant la redynamisation de l'image de l'Ardenne sur les dimensions relatives au tourisme de nature, de mémoire et au patrimoine en 2019,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau du 11 février 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de renouveler le partenariat financier avec la Région Grand-Est dans le cadre d'une grande campagne d'affichage à hauteur de 5 000 € TTC,
- * **autorise** le Président à signer tout document y afférent.

E. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

2020-02-064 Signature d'une convention partenariale avec la DGFIP

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, notre Communauté et le comptable de la trésorerie de Givet ont souhaité s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers ainsi que le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Après plusieurs rencontres et échanges, nous sommes parvenus à la rédaction d'une proposition d'engagement partenarial, annexée, signée de ma part.

Au préalable, un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles, de définir conjointement les actions à engager ainsi que les domaines à prioriser en se fixant des objectifs raisonnables et atteignables.

Cet engagement partenarial et d'objectifs s'organise autour de cinq axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale.

Cet engagement sera signé pour 3 ans.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- * **donne acte** au Président de cette information.

B. DEKENS

R. CHRISMENT

F. PRIGNON

E. HIVER

P. MARCHAND

P. GILLAUX

M. SONNET

K. RIGAUX

O. BADRÉ
*(à partir du point
n° 2020-02-034)*

I. BLIGNY

F. BOUDGHASSEM

D. HAMAIDE

C. WALLENDORFF

J.-C. JACQUEMART

B. DEFORGE

D. FLORES

B. SONNET

D. POLLET

R. CHOIN

D. DURBECQ

G. GIULIANI

J.-B. ROSE

J.-P. DEVRESSE

M. POTH

A. COURTOIS

J.-L. GRABOWSKI